

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP 43/2023
PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC
FOOD TRUCK
50 ANS DE L'ASSOCIATION FORUM JACQUES PREVERT

Nous, Ludovic OTHMAN, Adjoint délégué aux Sports, Commerces, Vie Associative, Emploi et Développement Economique,

- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-21-1°
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18
- Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22-2°
- Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L2121-1 L2125-1 et suivants et L3111-1 et suivants
- Vu, l'arrêté portant délégation de fonctions à Monsieur Ludovic OTHMAN en date du 29 Mars 2022
- Vu, la Délibération du Conseil Municipal en date du 29 Mars 2018 portant modifications des tarifs d'occupation du domaine public
- Vu, la demande faite par le FORUM JACQUES PREVERT en date du 26 Mai 2023

Considérant qu'il y a lieu de soutenir les manifestations d'intérêt général sur le territoire communal,
Considérant le caractère d'intérêt local de la demande il y a lieu d'autoriser temporairement l'occupation à titre gracieux du Domaine Public lors de ces manifestations.

ARRÊTONS

Article 1 : Dans le cadre des 50 ans de l'Association FORUM JACQUES PREVERT, représentée par Monsieur CAUSSIN Pierre, est autorisé l'installation de Food trucks, sur le domaine public de façon précaire et révocable du Samedi 23 au 25 Juin 2023, terrain de la Tourre – Carros - selon détail ci-dessous.

L'ESTA FETE - Monsieur ROUGER Maxime est autorisé à exploiter sa licence de boissons n° UF/2021-09138 dans le cadre des 50 ans de l'Association du Forum Jacques Prévert

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

- Vendredi 23 Juin 2023 de 16h00 à 00h00
- Samedi 24 Juin 2023 de 16h00 au dimanche 25 Juin 2023 1h00
- Dimanche 25 Juin de 15h00 à 20h00

➤ OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AU PUBLIC

- Vendredi 23 Juin 2023 de 19h00 à 23h30
- Samedi 24 Juin 2023 de 18h00 à 00h00
- Dimanche 25 Juin de 16h30 à 19h00

CHEZ LORENZO - Madame DE LEO Jessica est autorisée à exploiter sa licence de boissons n° 2021/0014543 dans le cadre des 50 ans de l'Association du Forum Jacques Prévert :

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Samedi 24 Juin 2023 de 12h00 à 00h00

➤ OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AU PUBLIC

- Samedi 24 Juin 2023 de 14h00 à 23h00

NERON GLACIER :

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

- Samedi 24 Juin 2023 de 12h00 à 23h00

➤ OUVERTURE DE LA MANIFESTATION AU PUBLIC

- Samedi 24 Juin 2023 de 14h00 à 21h30

Article 2 : Les occupants prendront toutes dispositions relatives aux autorisations préalables nécessaires à la conduite de l'activité qu'il dispensera sur cet espace, notamment au regard des réglementations dans les domaines sanitaires ou administratifs.

Article 3 : Les occupants, s'engagent à veiller à ce que les normes sanitaires en vigueur soient respectées.

Article 4 : Cette autorisation est délivrée à titre gratuit.

Article 5 : L'espace occupé devra être entièrement libéré au terme de la durée de la présente autorisation. Le bénéficiaire est personnellement responsable de toute dégradation du domaine qui serait constatée à l'issue de l'occupation.

Article 6 : Un arrêté réglementant les dispositions relatives aux stationnements et la circulation sera pris dans les délais

Article 7 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage 72 heures à l'avance et sera notifié à l'intéressé.

Article 8 : Madame la Directrice Générale des Services, le Responsable de la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du Présent arrêté dont une copie leur sera transmise pour ampliation.

Fait à Carros, le 31 Mai 2023

Pour le Maire, par délégation,
L'Adjoint,


Ludovic OTHMAN

